Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260223-D2026_14-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît SOHIER, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 13 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 18
Votants : 19

Étaient présents : Mmes-M. SOHIER Benoît, FAISANT Catherine, DAUCÉ Jean-Luc, DUPÉ Stéphan, PLAINFOSSE Isabelle DELACROIX Jean-Yves, BARBAULT Hervé, GAUTIER Manuel, NIVOLE Christophe, BEARNEZ Mélanie, LOISEAU Cécile, HOCDE Mickaël, LOUAZEL Éric, LOMAKINE Brigitte, LARIVEN Yannick, CORBE Régis, GUYOT Sylvie, BASLE Odile, FRABOULET Michel,
Était absent excusé : LAINE Soazig (donne pouvoir à SOHIER Benoît)
Étaient absents : ROBE Peggy, CRENN- MONNIER Pauline, COMBES Léa.
Secrétaire de séance : LOMAKINE Brigitte est élue secrétaire de séance par le conseil municipal.

D2026_14- Avenant n°1- Convention de partenariat entre la commune de Saint-Domineuc et l'association l'entraide du Linon pour l'organisation du concert « Les fils Canouche » le 01/02/2026

Rapporteur : GUYOT Sylvie

Vu la délibération D2028_078 du conseil municipal du 15 décembre 2025 portant sur la convention entre la commune et l'association l'Entraide du Linon pour l'organisation du concert « les Fils Canouche »,

La convention initiale passée entre les parties pour l'organisation du concert « les Fils Canouche » prévoyait que l'association L'Entraide du Linon prenne en charge :

- La rémunération des 4 artistes (cachets et déplacements), de l'ingénieur son ainsi que le prix de 5 repas et de la taxe SACEM. Le budget prévisionnel était de 2715.50 euros.

Le présent avenant porte sur les modifications suivantes :

- L'association L'Entraide du Linon prend en charge la rémunération des 4 artistes (cachets et déplacements) ainsi que le prix de 7 repas. Le budget global est de 2757.73 euros.
- Les coûts de la taxe SACEM et de la rémunération de l'ingénieur sont pris en charge par la commune à hauteur de 100.11 € pour la SACEM, 150 € pour la rémunération nette de l'ingénieur son et 183.62 € de cotisations et contributions à verser au Guso. Un titre de recette d'un montant de 433.73€ correspondant au coût total sera envoyé par le SGC de Dol de Bretagne à l'association l'Entraide du Linon.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260223-D2026_14-DE

- La commune de Saint Domineuc participe à hauteur de 800 euros sous forme d'une subvention à l'association L'Entraide du Linon. La subvention sera versée après réception du bilan financier du projet.

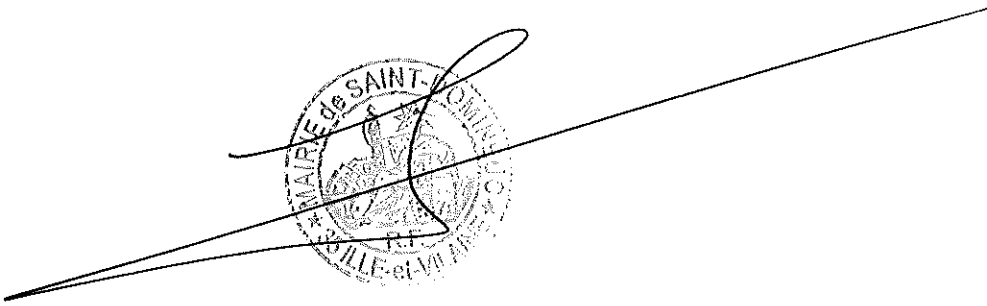
Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (dont un pouvoir) :

- **Valide** l'avenant n°1 pour la convention avec l'association l'Entraide du Linon.

- **Autorise** M. le maire à signer la convention et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Au registre sont les signatures, Pour extrait Conforme,
Le Maire, Benoît SOHIER



Le secrétaire de séance,
Le conseiller municipal, Brigitte LOMAKINE

